

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'OCTROI AU MINISTRE DU POUVOIR D'OBTENIR CERTAINS RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS DES COMPAGNIES

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LETTRE DE L'ONTARIO RELATIVE AUX AGISSEMENTS LOUCHES DU SIM—LE DÉTENTEUR DU POUVOIR D'INVESTIGATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre a déclaré à la Chambre cette semaine que les éléments de preuve sur les agissements du SIM «concernent en grande partie des faits de caractère criminel» que l'autorité provinciale réprime normalement en entamant des poursuites. Le solliciteur général adjoint de l'Ontario, dans sa lettre au ministère de la Justice, signale que des affaires douteuses concernant le SIM, dont son administration interne, ne tombent pas sous le Code criminel et que la loi fédérale ne prévoit aucune disposition particulière pour faire enquête sur ces questions. Le ministre voudrait-il nous dire si les questions mentionnées dans cette lettre font l'objet d'une enquête? Si oui, qui la mène?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, plusieurs enquêtes sont en cours. Le ministre du Travail, dans le cadre de ses responsabilités en matière de syndicats, a déjà dit à la Chambre, sauf erreur, qu'il étudiait certaines des questions qui se sont posées de la sorte. La GRC et la sûreté provinciale font des enquêtes sur d'autres affaires. Ce que j'essayais d'expliquer l'autre jour à la Chambre, c'était que toutes preuves concluantes semblaient porter sur des actes pouvant entraîner des accusations en vertu du Code criminel et que presque tout ce qu'on m'avait signalé était du même genre.

M. Stevens: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre pourrait dire quand il compte pouvoir recommander la tenue d'une enquête sur les agissements du Syndicat international des marins?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire quand au juste j'aurai assez de preuves pour pouvoir prendre une décision.

LA PROMESSE MINISTÉRIELLE DE FOURNITURE D'UNE LISTE DES CAS DE RECOURS À LA VIOLENCE IMPUTABLES AU SIM—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil privé, je pourrais peut-être adresser ma question supplémentaire au premier ministre. En réponse à une question posée par le député de Peace River le 5 décembre dernier, le président

Questions orales

du Conseil privé, qui était alors premier ministre suppléant, s'est engagé à fournir à la Chambre une liste des incidents survenus ces dernières années dans le cadre des activités du Syndicat international des marins et qui ont été marqués par la violence, l'intimidation et la mauvaise conduite. Ces renseignements devaient être fournis par le ministre du Travail et le solliciteur général ainsi que par leurs prédécesseurs des dernières années. Le premier ministre pourrait-il nous dire si une telle liste a réellement été préparée et quand elle pourra être déposée à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse au nom du leader de la Chambre. Je n'étais pas au courant d'un tel engagement, mais je suis certain qu'il pourra le tenir si tant est qu'il l'ait pris.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET SYNCRUDE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA PARTICIPATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au premier ministre. Selon de récents rapports, le gouvernement de l'Alberta aurait dit qu'il n'avait aucune objection à ce que le gouvernement fédéral participe au projet Syncrude. Étant donné les déclarations faites récemment par le ministre à la Chambre sur ce sujet, je me demande si le premier ministre pourrait nous dire si le gouvernement a commencé à négocier avec la société Syncrude afin de déterminer s'il serait opportun que le gouvernement fédéral participe à ce projet et à quelles conditions, selon Syncrude, cette participation serait acceptable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné la nouvelle position prise par le premier ministre de l'Alberta, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a effectivement envisagé cette possibilité et en a discuté avec certains de ses collègues. Il rencontre cet après-midi les représentants de l'industrie pétrolière et je crois qu'après ces consultations il sera en mesure de faire ses recommandations à ses collègues.

LE PROJET SYNCRUDE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION FOURNIE PAR LE CONSORTIUM

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre est absent, peut-être le premier ministre pourrait-il étudier cette question et la porter à l'attention du ministre. Il a dit hier à la Chambre qu'il étudiait certains documents du consortium Syncrude en ce qui concerne la question des prix et d'autres aspects financiers. Je me demande donc si le premier ministre au nom du ministre ou après l'avoir consulté, pourrait s'engager devant la Chambre, à déposer ces documents afin que les représentants de tous les partis puissent prendre connaissance de ces renseignements très importants avant de prendre une décision sérieuse sur cette question?